

CHARTRE DU CLUB "LES APPRENTIS JARDINIERS"

HORAIRES

Pour l'année scolaire 2022-2023 :
mardi 13h05-14h

Les élèves qui participent au club se rangent dans la cour en salle 203 à la sonnerie de 13h05.

Ce sont les enseignants du club qui viennent les chercher.

Les élèves présents participent aux activités du club pendant toute la durée de la séance (il n'est pas possible de venir seulement 15 mn par exemple). Les demi-pensionnaires récupèrent leur sac dans le local avant de venir au club.

APPEL

À chaque début de séance, les élèves inscrivent leur nom/prénom dans le cahier de vie du club.

SÉCURITÉ

Lors des déplacements (par exemple : de la salle 203 vers le potager) les élèves se déplacent dans le calme, sans courir et en faisant attention au matériel qu'ils transportent.

L'utilisation des outils de jardinage se fait dans le respect des règles de sécurité et avec le port de gants de jardinage.

ÉQUIPEMENT

Le collège prête les outils et le matériel de jardinage.

Il est toutefois conseillé d'apporter sa propre paire de gants (pour des raisons d'hygiène) et une paire de bottes ou de vieilles baskets afin de ne pas salir ses chaussures.

Le matériel peut être laissé dans la salle de classe d'une semaine sur l'autre.

AU POTAGER

Les élèves ne peuvent se rendre sur le site du potager qu'avec un adulte du collège. Ils sont autorisés à récolter les fruits et légumes du potager et à les consommer après accord des enseignants.

Une partie des récoltes du potager pourra être destinée à la restauration scolaire.

SORTIES SCOLAIRES

Des sorties scolaires pourront être organisées dans le cadre du club.

Elles ne concerneront que les élèves assidus et présents régulièrement au club.

Signature de l'élève :

Signature des parents :